Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260424-17DEL2026-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
21 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL– DCM2026.04.21 - 01
Objet : REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE

L'an deux mil vingt-six, le 21 avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 17 avril 2026 qui leur a été adressée le 17 avril 2026, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 17 avril 2026.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane Maire et Président de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Anne-Marie, Mr DELATTE Didier, Mme MOCHEL Josiane, Mme GUILLEMAUD Edith, Mr LE MÉRO Laurent, Mme QUESTROY Nathalie, Mme LERCH Cathy, Mr RONCIERE Anthony, Mr HOUEIX Ludovic.

Étaient absents donnant pouvoir :

Mme HONORÉ Sylvie donnant pouvoir à Mme CLERO Anne-Marie.
Mr BIGORGNE Cédric donnant pouvoir à Mr LE QUEUX Pascal.

Était absent : Mr PIROU Christophe.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	12	02	14

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Madame GUILLEMAUD Edith.

****

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260424-17DEL2026-DE

DELIBERATION DCM2026.04.21 - 01 – REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE

Présentation de la demande
Autorisation de prise en charge financière
Délibération à prendre

Rapporteur : Madame BOUTE Marie-Annick, 1 ère adjointe

****

Madame BOUTE Marie-Annick, 1ère adjointe en charge des affaires scolaires, de la cantine, de la garderie municipale, de l'animation, de la commission communale « hygiène et sécurité au travail », de la gestion de l'embellissement présente un nouveau règlement intérieur de la cantine en annexe ci-jointe.

Ce nouveau règlement intérieur de la cantine rend caduque l'ancien règlement intérieur de la cantine en date du 07 avril 2016.

Considérant que ce nouveau règlement intérieur de la cantine inclus des modifications, y compris des sanctions telles que la « mesure d'exclusion ».

La première adjointe propose d'approuver le nouveau règlement intérieur de la cantine actualisé.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire propose de voter à main levée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20260424-17DEL2026-DE

PRESENTS	12
DONNANT POUVOIR	02
VOTANTS	14
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	14
MAJORITE ABSOLUE	08
POUR	**14**
CONTRE	00

- Donne un avis favorable au nouveau règlement intérieur de la cantine.

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 24 avril 2026

Le Secrétaire de séance,

Mme GUILLEMAUD Edith

Le Maire,

Mme DENIS Josiane

MAIRIE DE MOHON 56 (MORBIHAN)